



# COMMUNE de PLOUVIEN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2013

Membres :

- En exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 25

Date de publication : 4 juillet 2013

L'an **deux mille treize**, le mercredi **3 juillet**, à 20<sup>h</sup>30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été régulièrement adressée.

**Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :**

Christian CALVEZ, Dominique BERGOT, Annie GOURIOU, Pierre JOLLÉ, Yvon RICHARD, René MONFORT, Christine CAM, Bertrand ABIVEN, Jacqueline JACOPIN, Florence BOMAL, Hélène CORRE, Mariette L'AZOU, Hervé HELIES, Jacqueline JACOPIN, Olivier LE FUR, Jean-Yvon CHARRETEUR, Nadine ROUE, Christian LE BRIS, Cécile CHARRETEUR, Yannick MARCHADOUR, Bernard TREBAOL, Fatima SALVADOR.

**Absents avec procuration** : Katy L'HOSTIS, Frédéric BERGOT, Catherine BERCOT.

**Absents sans procuration** : Nolwenn VERGNE, Marie-Françoise GOFF.

**Secrétaire de séance** : Cécile Charreteur.

Délibération n°  
03/07/13 - 01

## **Activités Jeunesse** **Tarifications 2013 / 2014**

**Rapporteur : Nadine Roué**

Depuis plusieurs années, existe à Plouvien une tarification des services à la Jeunesse différenciée selon les ressources des familles avec application d'un quotient familial (QF). Les modalités actuelles d'application en sont les suivantes :

**Activités concernées :**

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Pass'age
- Restauration dans les 2 écoles
- Garderie périscolaire de l'Ecole des Moulins

**Activité non concernée par des tarifs différenciés :**

- Matins du sport
- Garderie périscolaire de l'Ecole Saint-Jaoua

**Période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 :**

- Les QF étaient les suivants : 554 € et 692 €.

**Revalorisation :**

Une revalorisation annuelle est appliquée selon une décision du Conseil Municipal du 28 juin 2006 : « Revalorisation des quotients familiaux chaque année, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'année civile précédente - France entière - série hors tabac-ensemble des ménages, avec arrondi à l'euro supérieur ».

**Application pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 :**

Les tarifs sont réduits de **50 %** pour les **QF < 561 €** et de **25 %** pour les **QF compris entre 561 € et 701 € (+ 1,30 %)**.

Les propositions pour cette période, après avis favorable des Commissions VQE et Finances, sont les suivantes :

- **Confirmation de l'application des tarifs réduits uniquement pour les foyers domiciliés sur la Commune au moment de chaque prise de commande ou d'inscription ;**
- **Maintien des tarifs sur l'ALSH et le Pass'age avec application des anciens QF revalorisés selon le calcul évoqué plus haut ;**
- **Nouveau tarif sur l'Action-Jeunesse ;**
- **Extension de l'application des tarifs réduits sur la garderie de l'Ecole Saint-Jaoua.**

Ces tarifs seraient les suivants :

### **Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

**- Taux plein :**

- Demi-journée sans repas : 9,00 €
- Demi-journée avec repas : 12,00 €
- Journée complète : 15,00 €

**- QF compris entre 561 € et 701 € :**

Demi-journée sans repas :	6,75 €
Demi-journée avec repas :	9,00 €
Journée complète :	11,25 €

**- QF < 561 € :**

Demi-journée sans repas :	4,50 €
Demi-journée avec repas :	6,00 €
Journée complète :	7,50 €

Repas fournis par la famille pour raison médicale : réduction de 1,65 €.

**Pass'age**

**- Taux plein :**

Mini-camps (y compris repas) :	25,00 €
Activités nautiques :	15,00 €
Activités d'un prix de revient supérieur ou égal à 12 € :	10,00 €
Activités d'un prix de revient inférieur à 12 € (y compris transport) :	5,00 €

**- QF compris entre 561 € et 701 € :**

Mini-camps (y compris repas) :	18,75 €
Activités nautiques :	11,25 €
Activités d'un prix de revient supérieur ou égal à 12 € :	7,50 €
Activités d'un prix de revient inférieur à 12 € (y compris transport) :	3,75 €

**- QF < 561 € :**

Mini-camps (y compris repas) :	12,50 €
Activités nautiques :	7,50 €
Activités d'un prix de revient supérieur ou égal à 12 € :	5,00 €
Activités d'un prix de revient inférieur à 12 € (y compris transport) :	2,50 €

**Matins du sport**

Demi- journée :	1,50 €
-----------------	--------

**Actions Jeunesse**

Activités ordinaires :	1,50 €
Repas :	3,00 €

**Restauration scolaire**

- L'Ecole Saint-Jaoua fixe ses tarifs et se fait rembourser par la commune la réduction accordée aux enfants des familles concernées par les QF sur présentation d'un état récapitulatif de l'année scolaire échu.

- La Caisse des Ecoles fixe également ses propres tarifs pour les repas servis à l'Ecole des Moulins et facture la prestation en fonction des QF présentés par les familles à la Mairie.

**Garderies périscolaires**

**Ecole des Moulins**

**- Taux plein :**

Le quart d'heure :	0,60 €
Le goûter :	0,53 €
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant :	Gratuit

**- QF compris entre 561 € et 701 € :**

Le quart d'heure :	0,45 €
Le goûter :	0,40 €
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant :	Gratuit

**- QF < 561 € :**

Le quart d'heure :	0,30 €
Le goûter :	0,26 €
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant :	Gratuit

**Ecole Saint-Jaoua**

Application des tarifs différenciés à compter de la prochaine rentrée scolaire.

**Le Conseil Municipal,**

**Sur proposition de Nadine ROUÉ,**

**Sur avis favorable des commissions VQE et Finances,**

**A l'unanimité,**

**Adopte ces tarifs et extensions d'activités soumises à tarifs différenciés, applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2013.**

Délibération n°  
03/07/13 - 02

## **Installation classée : Porcherie à PLOUGUERNEAU**

**Rapporteur : Le Maire**

Une demande a été présentée en Préfecture par l'EARL du KOZKER concernant l'extension d'un élevage porcin au lieu-dit "Le Cosquer" à PLOUGUERNEAU. Cet élevage doit procéder à une restructuration externe. Le dossier est soumis enquête publique du 2 juillet au 2 août 2013.

Cheptel	Existant	Restructuration	Après projet
Places de porcs reproducteurs	290	+ 20	310
Places de porcs moins de 30 kg	1448	+ 142	1590
Places de porcs plus de 30 kg	1906	+ 884	2790
Animaux équivalent	3066	972	4038

**Le Conseil Municipal,  
Sur proposition du Maire,  
Emet un avis favorable au projet présenté par l'EARL du KOZKER.**

Délibération n°  
03/07/13 - 03

## **Projet de SAGE du Bas-Léon Avis du Conseil Municipal**

**Rapporteur : Pierre Jollé**

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (Bassin versant, aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (Elus, usagers, associations, représentants de l'Etat, ...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

Par courrier du 5 avril 2013 et en application de l'article L.212-6 du Code de l'Environnement, Le Président de la Commission Locale de l'Eau sollicite l'avis des conseils municipaux des communes membres du syndicat du Bas-Léon sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du même bassin, validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 31 Janvier 2013. Les conseils doivent émettre un avis dans un délai maximal de quatre mois.

Dés leur approbation, ces dispositions s'imposeront aux décisions prises dans le domaine de l'eau par l'Etat et les collectivités locales et aux documents d'urbanisme. Les articles du règlement seront également opposables au tiers.

**Le Conseil Municipal,  
Après présentation du dossier par Pierre Jollé,  
Après avoir écouté les réponses de Pierre Jollé et du Maire à une interrogation d'Alain Simon,  
Sur proposition du rapporteur,  
Emet un avis favorable au projet de SAGE du Bas-Léon.**

Délibération n°  
21/05/13 - 04

## **Subvention complémentaire 2013 Les Papillons Blancs**

**Rapporteur : Yvon Richard**

L'association "Les Papillons Blancs du Finistère", en faveur de son établissement IME et SESSAD Jean Perrin de Brest, sollicite de la commune une subvention pour financer la scolarisation obligatoire d'un enfant handicapé domicilié à Plouvien.

Le projet est d'acquérir du mobilier et du matériel scolaire très spécialisés adaptés aux besoins spécifiques des enfants accompagnés.

Il est proposé au conseil d'accorder une telle aide dans le cadre de la politique de participation de la Commune à la scolarisation d'enfants dans des structures non existantes localement telles que les classes CLIS et Diwann.

Le cas évoqué s'intègre dans cette politique et la somme proposée est identique à celle versée en 2013 à l'Ecole Saint-Jaoua dans le cadre du contrat d'association, soit 612 € par élève.

**Le Conseil Municipal,  
Sur proposition d'Yvon Richard,**

**Décide d'accorder une subvention de 612 € à l'association "Les Papillons Blancs du Finistère", en faveur de son établissement IME et SESSAD Jean Perrin de Brest.**

Délibération n°  
21/05/13 - 05

## **Accueil de Loisirs Sans Hébergement Rémunérations des animateurs vacataires**

**Rapporteur : Nadine Roué**

Pour encadrer les différentes activités proposées par l'ALSH, il est fait appel à des animateurs occasionnels. Le temps de travail correspond à une vacation à la journée plus coucher pour les camps. Une politique d'harmonisation de la rémunération des animateurs est entamée au sein des ALSH des communes de la CCPA.

Après avis des commissions VQE et Finances, le Conseil est invité à fixer la rémunération brute des animateurs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 de la manière suivante :

	Journée	Journée + nuitée
Animateur sans BAFA	46 €	51 €
Animateur BAFA	56 €	61 €

Il est également invité à fixer la règle d'évolution du montant de la vacation qui pourrait être celle du point d'indice de la fonction publique.

**Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Nadine ROUÉ,  
Sur avis favorable des commissions VQE et Finances,  
A l'unanimité,  
Adopte :**

- ces tarifs de vacations applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2013;
- la règle d'évolution de celles-ci telle qu'elle a été proposée

Délibération n°  
21/05/13 - 06

## **Place de la Gare Amélioration de l'éclairage public**

**Rapporteur : Pierre Jollé**

Afin d'améliorer l'environnement de la Forge, le Conseil Municipal avait décidé lors de sa séance du 10 janvier 2012 :

- d'enfouir les réseaux électrique et de télécommunication aux alentours de la place de la Forge,
- de confier au Syndicat Intercommunal d'Electrification du Pays des Abers - Côtes des Légendes la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, avec fonds de concours de la commune.

Dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public sur le centre-bourg, il est apparu nécessaire de combler un "trou noir" apparu en cours de chantier.

**Le Conseil,  
Sur proposition de Pierre Jollé,  
- Accepte la proposition de rajouter un candélabre supplémentaire au carrefour Place de la Gare / rue Jean-Pierre Calloc'h, dont le coût s'élève à 3 178 € HT, montant à rajouter au fonds de concours évoqué plus haut,  
- Autorise le maire à signer toute convention sur ce sujet.**

Délibération n°  
21/05/13 - 07

## **Décision modificative budgétaire DM n°1 Budget Général**

**Rapporteur : Dominique Bergot**

Une décision modificative budgétaire a pour but d'ajuster les prévisions des budgets prévisionnels en fonction des dépenses et recettes nouvelles qui n'ont pu être prévues en début d'année.

**Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Dominique Bergot,  
Après avis favorable de la commission Finances,  
Adopte la décision modificative budgétaire n°1 du Budget Général suivante :**

## **Budget Général**

Est prise en compte la rectification des montants des amortissements après vérification des chiffres par la Trésorerie de Plabennec. Les écritures sont purement comptables.

L'écriture principale, portant sur 10 400 €, nécessitant une dépense de fonctionnement, génère une recette complémentaire d'investissement du même montant, qu'il n'est pas utile de faire figurer sur la DM.

Par ailleurs, les crédits du chapitre 20 "Immobilisations incorporelles" seront insuffisants: en cause, l'opération "PLU" en lien avec les frais de duplication du dossier.

### **Fonctionnement**

#### Dépenses

- Article 6811 / Dotations aux amortissements : + 10 400 €

#### Recettes

- Article 6419 / Remboursements sur dépenses de personnel : + 10 400 €

### **Investissement**

#### Dépenses

- Article 13914 / subventions d'équipement transférées : + 180 €

- Article 1641 / capital des emprunts : - 180 €

- Article 202 / Frais d'études / Opération PLU (027) : + 1 000 €

- article 2313 / Travaux / Opération La forge (028) : - 1 000 €

Délibération n°  
21/05/13 - 08

## **Initiation au breton à l'Ecole des Moulins** **Années scolaires** **2013/2014 - 2014/ 2015 - 2015/2016**

### **Rapporteur : René Monfort**

Depuis l'année scolaire 2007/2008, le Conseil Municipal, après concertation avec l'Ecole des Moulins, a engagé la Commune dans un dispositif d'initiation à la langue bretonne à l'Ecole Publique des Moulins. L'initiative en revenait à l'Éducation Nationale en partenariat avec le Conseil Général du Finistère, avec prise en charge du coût avancé par le Département par les communes.

Des changements interviennent à compter de la rentrée prochaine, à l'initiative du Conseil Général qui, pour éviter la lourdeur de la procédure des marchés publics, ne sera plus maître d'ouvrage, la Direction Académique des Services de l'éducation Nationale assumant dorénavant ce rôle.

Ce sont des salariés d'association habilités qui mettront en œuvre ce dispositif. Le Conseil Général subventionnera ces associations dont "An Oaled" (Tréglonou) pour le secteur géographique de Plouvien.

Les communes et la région contribuent au financement en apportant une participation au département.

La répartition indicative du coût par classe pour 2014/2015 serait la suivante, pour 30 séances d'1 heure par classe et par année scolaire :

- Département :	900,00 €
- Commune :	609,30 €
- Région :	<u>290,70 €</u>
<b>Total :</b>	<b>1 800,00 €</b>

L'Ecole des Moulins a bénéficié jusqu'en 2012/2013 de 30 séances horaires x 6 classes (PS 2 à CE 2) et a, d'ores et déjà, donné un avis favorable à la continuation de l'action.

### **Le Conseil Municipal,**

#### **Sur proposition de René Monfort, qui a répondu à des interrogations d'Olivier LE FUR,**

**- Donne son accord à la poursuite de cette action pour les 3 prochaines années scolaires avec une participation prévisionnelle de 3 655,81 € (contre 3 129,08 € précédemment);**

**- Autorise le Maire à signer toute convention sur ce sujet.**

Délibération n°  
21/05/13 - 09

## **Espace public devant la Forge** **Dénomination**

Les Conseillers seront invités à débattre de l'appellation de l'espace public situé devant la Forge. La proposition de la Municipalité est de le dénommer "Place de la Forge". D'autres propositions sont envisageables.

### **Le Conseil Municipal,**

**Par 24 voix pour et 1 contre,**

**Décide de suivre la proposition de la Municipalité de dénommer ce lieu "Place de la Forge".**

## **Convention avec "L'Arbre à Lutik"** **Information**

A l'occasion des Journées du Patrimoine, il a été proposé à la population plouviennaise de découvrir de manière originale un élément du patrimoine local à savoir l'Eglise Paroissiale et ses richesses esthétiques: Après accès au clocher, il s'agissait de descendre le clocher en rappel. L'organisation logistique en était confiée à l'association "L'Arbre à Lutik" de Plouisy.

Le Conseil est informé du refus du curé de la Paroisse d'autoriser cette manifestation, ce que regrette le Conseil.

## **Modification des limites territoriales** **Point après l'enquête publique**

L'enquête publique relative à la modification des limites territoriales de la commune vient de s'achever. Dans l'attente des conclusions et de l'avis du commissaire-enquêteur, le Maire fait le point sur son déroulement et évoque particulièrement les nombreux courriers soutenant la démarche.

## **Retable de l'Eglise** **Point du dossier**

Le retable de l'église, en mauvais état, a été déposé par la société Coreum mi-juin. Une information est donnée par René Monfort sur les suites de cette dépose.

## **Championnat de France de cyclisme** **Premier bilan**

Les épreuves du championnat de France de cyclisme organisées sur le territoire de la CCPA se sont parfaitement déroulées. Le Maire en établit un premier bilan très positif et remercie particulièrement les bénévoles. Pierre Jollé met en avant le dynamisme de la CCPA et la bonne image donnée par l'institution.

## **Prochaines réunions**

Conseil Municipal : Jeudi 19 septembre

Commission VQE : 17 septembre

Commission Travaux : 4 septembre

Commission Finances : 2 septembre

CCAS : 3 septembre

La séance a été levée à 22 h 50.